

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 19 MARS 2024 à 14h**

Date de la convocation : 06/03/2024

Date d'affichage : 06/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	19	22

**L'an deux mille vingt-trois, le dix neuf mars, à vingt heures,** les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 06/03/2024.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M CHOMAT Pascal - Mme VERPY Evelyne- M. Jean Marc VOLLE - Mme TRIOMPHE Christine – M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - Mme DURON Josette - M PONCET Marc - MME FERRE Odile - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe - M YENIL Etienne - Mme BLANCHARD Claude - Mme PALMIER Catherine - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves

**Absente :** Mme PERRIN Cécile –

**Pouvoirs déposés :** M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne - Mme CHABANNE Christelle donne pouvoir à Mme TRIOMPHE Christine - Mme DURON Sabrina donne pouvoir à Mme PALMIER Catherine

**SECRETAIRE DE SEANCE :** MME FERRE Odile

**Objet : Compte financier unique budget commune principal 2023**

Mme VERPY expose :

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ; Il est issu d'une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le CFU fait ressortir le résultat suivant :

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 935 413,54	2 678 980,00	5 614 393,54
	Recettes réalisées (1)	B	1 909 030,04	2 878 422,78	4 787 452,82
	Restes à réaliser	C	456 025,00	0,00	456 025,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 808 684,68	2 997 902,22	5 606 586,90
	Dépenses réalisées (1)	E	1 859 374,74	2 399 823,02	4 259 197,76
	Restes à réaliser	F	492 320,76	0,00	492 320,76
Différences entre les litres et les mandats	Soldo des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	49 655,30	478 599,76	528 255,06
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-326 728,86	318 922,22	-7 806,64
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-277 073,56	797 521,98	520 448,42
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-36 295,76	0,00	-36 295,76
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-313 369,32	797 521,98	484 152,66

Ce résultat a été vérifié par les services il y a bien concordance parfaite entre le résultat constaté en mairie et celui du trésor public sur le budget communal.

Il est précisé que M. le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité par 16 voix pour et 5 voix contre et deux voix non exprimées.

Approuve le Compte financier Unique du budget principal

Secrétaire de séance  
MME FERRE Odile



Monsieur Gilles DUPIN  
Maire



Fait et délibéré à Balbigny,  
Copie certifiée conforme  
A Balbigny, le 19/03/2024